

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 04-01 du 3 décembre 2020

SOUTIEN AUX RÉSEAUX DES ÉCONOMIES NOUVELLES ET DE L'ENTREPRENEURIAT – SUBVENTIONS – COTISATION – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'appel à cotisation 2020 du Réseau des Collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ACCORDE les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

- 12 000 euros à l'association La Miel - Maison de l'Initiative Economique Locale,
- 12 000 euros à l'association Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis,
- 50 000 euros à l'association Garances Seine-Saint-Denis Active,
- 80 000 euros à l'association Fédération des œuvres Laïques 93, dont 30 000 euros au titre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et 50 000 euros au titre du Centre de Ressources et de Développement de la Vie Associative (CRDVA) ;

- AUTORISE le paiement de la cotisation 2020 à RTES au titre de l'année 2020 pour un montant de 3 600 euros ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec :



- l'association La Miel - Maison de l'Initiative Economique Locale,
- l'association Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis,
- l'association Garances Seine-Saint-Denis Active,
- la Fédération des Oeuvres Laïques 93 au titre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA),
- la Fédération des Oeuvres Laïques 93 au titre du Centre de Ressources et de Développement de la Vie Associative (CRDVA) ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.